

Baccalauréat 2021 : vers une annulation des EC1 et un aménagement ou...

6-8 minutes

Le comité de suivi de la réforme du lycée s'est réuni mercredi 4 novembre 2020 afin de réfléchir à la session 2021 du baccalauréat, le contexte sanitaire poussant le ministère à réfléchir à des aménagements. La 1^{re} session d'évaluations communes en 1^{re} devrait être annulée. Les pilotes du comité de suivi proposent aussi des ajustements pour les épreuves de spécialités. 3 hypothèses : maintien en mars avec des ajustements ; report en juin ; remplacement par du contrôle continu. Le ministre devrait annoncer ses arbitrages mi-novembre. Le comité a aussi travaillé sur la voie technologique.



Diplôme du baccalauréat Fotolia

La mise en œuvre de la réforme du baccalauréat n'aura définitivement pas été un long fleuve tranquille. Après une session 2019 marquée par des grèves d'enseignants ([lire sur AEF info](#)), celle de 2020 par les perturbations des E3C ([lire sur AEF info](#)) - transformées depuis en "EC" ([lire sur AEF info](#)) - puis par la pandémie de Covid-19 ([lire sur AEF info](#)), celle de 2021 devrait également être largement perturbée par la crise sanitaire.

En effet, le ministre devrait annoncer, d'ici la mi-novembre, des aménagements pour cette session. Il recevra dans les prochaines heures les propositions de Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot, les deux pilotes du comité de suivi de la réforme du lycée et du baccalauréat, à partir desquelles il rendra ses arbitrages, le comité s'étant réuni ce mercredi 4 novembre.

Fin septembre, le ministère avait dévoilé le calendrier de la session

2021 du baccalauréat ([lire sur AEF info](#)). Il devrait donc être modifié, en raison du contexte sanitaire. Le fait que le confinement de la fin d'année dernière ait engendré des difficultés chez de nombreux élèves, ainsi qu'une grande hétérogénéité entre élèves incite le ministère à faire évoluer les modalités de l'examen.

D'autant que les dernières mesures sanitaires décidées pour les établissements scolaires ([lire sur AEF info](#)), avant peut-être d'autres plus drastiques ([lire sur AEF info](#)), laissent planer un doute sur l'organisation de la suite de cette année scolaire. D'autant aussi que certains lycées pourraient bientôt mettre en place des demi-groupes et un enseignement "hybride".

EC1 probablement annulées ; quid des EC2 et 3 ?

Par conséquent, la première session d'évaluations communes (EC1), que doivent passer les élèves de première début 2021, devrait être annulée. La grande majorité des organisations syndicales semble s'accorder sur ce point.

La question des deuxième et troisième sessions (EC2 et EC3), que doivent passer, respectivement, les élèves de première et les élèves de terminale en fin d'année scolaire, reste en suspens. Leur suppression est également envisagée, sans que cette décision ne soit arrêtée. Les pilotes du comité pourraient proposer au ministre de les maintenir et d'évoquer de nouveau le sujet début 2021.

Trois hypothèses Pour les épreuves de spécialités

Le comité de suivi a également étudié la question des épreuves des enseignements de spécialité (EDS) que doivent passer les élèves de terminale en mars. Trois hypothèses sont sur la table.

- La première serait leur maintien en mars mais avec des ajustements. Depuis plusieurs semaines, l'inspection générale travaille sur des aménagements des épreuves pour chaque discipline. Il s'agirait, globalement, de proposer plusieurs choix de sujets aux candidats et de faire en sorte que les sujets portent sur des éléments fondamentaux du programme, afin d'être certain que les élèves aient au moins pu étudier les chapitres d'un sujet.
- Deuxième hypothèse : reporter les EDS en juin, éventuellement en les aménageant également.
- La dernière solution serait d'annuler ces épreuves et de les évaluer en contrôle continu.

Décision en début d'année 2021 ?

Dans les deux derniers cas, la question de leur prise en compte dans Parcoursup, raison pour laquelle elles sont normalement programmées en mars, se pose. Ce pourrait alors être les notes obtenues en contrôle continu entre septembre et mars qui

entreraient dans la plateforme d'orientation dans l'enseignement supérieur.

Si les pilotes du comité de suivi optent pour ne pas maintenir les EDS en mars, ils pourraient alors proposer au ministre une "clause de revoyure" : autrement dit que la décision définitive - report en juin ou passage en contrôle continu - soit prise début 2021 afin d'avoir une meilleure visibilité sur la situation sanitaire au printemps prochain.

En effet, décider du sort des EDS dès novembre pourrait entraîner des remous. Si le ministère décide du contrôle continu mais que la situation sanitaire s'améliore, une incompréhension pourrait poindre quant au fait de ne pas passer les épreuves. Dans l'autre sens, décider, en février, du maintien en juin des EDS laisse le risque que la situation se dégrade de nouveau et de devoir prendre des mesures en urgence.

Enfin, les cas des épreuves de français, de philosophie et du Grand oral ont été évoqués lors du comité de suivi ce mercredi, mais ils seront étudiés plus précisément dans les prochaines semaines.

Des précisions sur les évolutions de la voie technologique

Comme AEF info l'avait indiqué en septembre ([lire sur AEF info](#)), la voie technologique, également en réflexion au sein du comité de suivi, ne devrait pas subir de modification structurelle. La réunion de ce 4 novembre a permis de préciser la direction dans laquelle le ministère souhaitait aller.

Les 7 séries seraient maintenues ; il s'agirait alors de les "consolider" et "valoriser". Le ministère veut ainsi donner une meilleure visibilité aux spécificités de la voie technologique (co-enseignement, projet technologique, démarche inductive...) et mieux sécuriser les parcours, du bac-2 au bac+3/5. Pour cela, des quotas et des passerelles dans l'enseignement supérieur pourraient être mis en place.

Une évolution de l'allocation des moyens est également envisagée, en se dirigeant vers une allocation "progressive". En outre, est évoquée la mise en place d'un "schéma régional des formations technologiques", à la manière des formations de la voie professionnelle, impliquant les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture et les Régions.